

**COMMUNE DE MARGENCEL**  
**Haute-Savoie**

-----  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 FEVRIER 2016**

Le vingt-cinq du mois de février de l'an deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Bernard MASSOULIER, M. Franck BOUCHET, Mme Anne LEPIZZERA, M. Gérard BAUDET, M. Daniel BROUZE, M. Christian DETRAZ, Mme Anita DESUZINGE, M. Bertrand JACQUET, Mme Francine JACQUIER, Mme Séverine LATOUR, M. Didier RENAUD, Mme Martine TETU, Mme Corinne THUILLIER, Mme Valérie GAILLARD, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Secrétaire de séance : Mme Anita DESUZINGE

Date de la convocation : le 10 février 2016

**ORDRE DU JOUR :**

**I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 14 JANVIER 2016**

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2016, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

**II. FINANCES, DEMANDE DE SUBVENTION :**

**1. CLASSES VERTES – ECOLE HENRI CORBET**

M. le Maire informe le Conseil de la demande de la directrice de l'école primaire pour une subvention de 1 380 € destinée au financement des « Classes Vertes », des classes de CP et CM2 qui se déroulera aux Carroz d'Arâches, les 18, 19 et 20 mai 2016.

Ce projet concerne un effectif de 21 élèves de CP et de 25 élèves de CM2. Le Maire indique que le budget de ce projet est globalement de 7 382.50 €, et que la participation communale permettra au Conseil Général d'abonder dans les mêmes conditions.

**Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil décide, à l'unanimité :**

- d'attribuer une subvention totale de 1 380 € à l'école primaire Henri Corbet pour le financement de la « Classe Verte » les 18, 19 et 20 mai 2016 (630 € pour les élèves de CP et 750 € pour les élèves de CM2).
- charger M. le Maire de mandater cette subvention.

## 2. VOYAGES SCOLAIRES – COLLEGE THEODORE MONOD

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande du Collège Théodore Monod pour une subvention destinée au financement de deux voyages scolaires (Munich et Rome, du 14 au 19 mars 2016). 20 élèves de Margencel sont concernés.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'attribuer 15 € par élèves soit une subvention totale de 300 € au collège Théodore Monod pour le financement des voyages scolaires à Munich et Rome.
- charger M. le Maire de mandater cette subvention.

## 3. TARTENCELLOISE

L'association USM (Union Sportive de Margencel) organise la Tartencelloise, le dimanche 24 avril 2016. M. le Maire informe le Conseil qu'une subvention d'équilibre a été demandée à hauteur de 500 €.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de :

- verser une subvention de 500 € à l'USM,
- charger M. le Maire de mandater cette subvention.

## 4. REPARTITION SUBVENTION MARGENCEL/ANTHY

M. Bernard Massoulier, adjoint aux Travaux, expose au Conseil Municipal le décompte définitif pour les travaux de sécurisation des accès au Collège.

### MONTANT DES DECOMPTES DES TRAVAUX

	MARGENCEL	ANTHY
MAITRISE D'ŒUVRE	59 359,35 €	26 909,36 €
MISSION CSPTS	1 723,86 €	663,02 €
RELEVÉ TOPO - ANNONCE LEGALE	6 853,87 €	2 636,11 €
EUROVIA	871 981,98 €	395 708,80 €
SATP SOUS TRAITANT EUROVIA	1 190,81 €	1 190,81 €
GROPPI SOUS TRAITANT EUROVIA	9 117,41 €	9 117,40 €
COLLET SOUS TRAITANT EUROVIA	20 189,67 €	14 921,90 €
PEPINIERES CHABLAISIENNES	27 555,25 €	11 460,73 €
PEPINIERES DANIEL SOUPE	15 777,58 €	5 597,60 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 013 749,78 €</b>	<b>468 205,73 €</b>
SUBVENTIONS REÇUES	510 124,73 €	137 600,05 €
<b>COUT</b>	<b>503 625,06 €</b>	<b>330 605,68 €</b>
FCTVA	159 777,10 €	
<b>MONTANT ARRETE</b>	<b>343 847,96 €</b>	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le décompte ci-dessus présenté,
- de reverser à la Commune d'Anthy-sur-Léman, 137 600,05 € correspondant au montant des subventions leur revenant.

### **III. PERSONNEL : MODALITE DE VERSEMENT DES PRIMES PENDANT LES ABSENCES DE TOUTE NATURE**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est conseillé de déterminer précisément l'attribution des indemnités en cas d'absence, notamment pour les congés maladie (maladie ordinaire, congé longue maladie, congé longue durée et congé grave maladie, accident de travail, congés maternité), pour les congés annuels et autorisations d'absence, en fixant les clauses de maintien, de diminution ou de suppression.

En effet, dès lors qu'aucune disposition expresse ne le mentionne, et conformément à la loi, l'agent ne peut prétendre à la conservation de son régime indemnitaire pendant les périodes de congés de toute nature.

Après consultation du Comité Technique, cette proposition est validée. Cependant, il déplore que la Commune ne se prononce pas dans le même sens que l'Etat, à savoir un maintien des primes et indemnités sur toute la période des congés de maladie ordinaire.

Le Conseil Municipal, décide, avec 14 voix pour et 5 abstentions (M. Bernard Massoulier – M. Didier Renaud – M. Bertrand Jacquet – Mme Corinne Thuillier – M. Daniel Brouze), de :

- maintenir les primes et indemnités pendant :
  - les congés annuels, JRTT, repos compensateurs, autorisations d'absences régulièrement accordées,
  - les congés de maladie ordinaire : les primes sont maintenues en intégralités pendant une période de 15 jours sur l'année civile,
  - les congés consécutifs à un accident de service ou à une maladie professionnelle,
  - les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité.
- supprimer les primes et indemnités pendant :
  - les congés de maladie ordinaire : les primes seront supprimées à compter du 16<sup>ème</sup> jour de congé de maladie ordinaire sur l'année civile,
  - les congés de longue maladie et de longue durée pour les fonctionnaires,
  - les congés de grave maladie pour les agents relevant du régime général (IRCANTEC).
  - Cependant, les primes versées à l'agent pendant une période de congé de maladie ordinaire transformée de façon rétroactive en congé de longue maladie, de longue durée, ou de grave maladie demeurent acquises.

### **IV. SISAM : MODIFICATION DES STATUTS**

M. le Maire propose de valider les modifications des statuts du SISAM proposées comme suit :

- Ajout d'un article aux statuts du syndicat afin de pouvoir proposer des prestations aux communes du territoire comme suit :

« Le SISAM peut exécuter des prestations de services dans le cadre de ses compétences pour le compte de ses communes membres ou pour d'autres collectivités dans les domaines liés aux actions

0-17 ans ainsi qu'au Relais d'Assistantes Maternelles. Des conventions seront passées afin d'acter les conditions de ces prestations ».

- Modification de l'article 3 en officialisant dans ses statuts le changement d'adresse de son siège comme suit :

« Le siège du syndicat est fixé à la crèche « Les Coccinelles », 135 chemin des Hutins Vieux 74140 SCIEZ ».

**Après débat et vote, les membres du Conseil Municipal :**

- **actent le principe d'une modification du siège social du syndicat et accepte la modification de l'article 3 des statuts.**
- **autorisent le syndicat à exercer des prestations de services.**
- **approuvent la modification des statuts annexés à la présente délibération.**

## **V. PROJET DE GIRATOIRE – ZUSINGES**

M. Bernard Massoulier expose au Conseil Municipal que les dossiers de candidature pour la maîtrise d'œuvre, pour le projet de giratoire à Zusinges, sont en consultation. Il n'y a pas d'analyse définitive, pour le moment. Cela resterait de l'ordre de 50 000 € pour 1 000 000 € de travaux.

## **VI. RECOURS TRIBUNAL ADMINISTRATIF : CHOIX D'UN AVOCAT**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le recours, déposé au Tribunal Administratif, contre le permis de construire de la société ARTIS à Zusinges.

Le cabinet d'avocats ASEA, spécialisé en Urbanisme défend la société ARTIS. Avec ce recours, les travaux peuvent être retardés de 2 années. Il est nécessaire que la Commune prenne attache auprès d'un avocat. M. le Maire propose de retenir le cabinet d'avocats ASEA.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de retenir le cabinet d'avocats ASEA,**
- **de mandater M. le Maire afin d'effectuer les démarches.**

## **VII. MOTION DE SOUTIEN :**

### **1. SUPPRESSION DE LA CLASSE BI-LANGUE AU COLLEGE THEODORE MONOD**

Mme Dominique Jordan expose au Conseil Municipal que les parents d'élèves élus au Conseil d'Administration du Collège Théodore Monod de Margencel s'interrogent sur la suppression de la classe bi-langue Anglais-Allemand en classe de 6<sup>ème</sup> à partir de la rentrée 2016.

L'établissement, à ce jour, pour l'année 2015-2016 dispense cet enseignement pour 40 élèves de 6<sup>ème</sup> et 44 de 5<sup>ème</sup>.

Notre région Chablais toute proche de la Suisse est en réelle demande pour l'apprentissage de cette langue dès la première année de collège. L'allemand n'y est pas ou très peu enseigné dans les écoles

élémentaires, faute de professeurs d'école formés ou peut-être seulement que cet enseignement n'est pas vraiment encouragé.

Ces compétences en langue allemande sont très demandées par les entreprises suisses ou françaises qui travaillent en étroite collaboration avec l'Allemagne.

Aujourd'hui le taux d'apprentissage de la langue allemande est de 15% en France ; en réduisant ou en supprimant le dispositif, le taux risque de chuter.

Il existe une réelle nécessité politique et économique entre les deux pays qui ont besoin de cet outil de compréhension.

Bien sûr, il semble que l'on tende vers une harmonisation de l'offre public/privé... OUI ; Mais n'est-ce pas un risque pour le collège public de voir un certain nombre d'élèves quitter l'enseignement public ? Ou encore les parents de demander des dérogations pour inscrire leur enfant dans un collège où cet enseignement sera dispensé dès la 6<sup>ème</sup>, puisque les collèges de Douvaine et de Thonon Champagne conservent leur classe bi-langue. Principe d'égalité des chances bafoué !

Cette motion vient en soutien à la mobilisation des parents d'élèves du collège et à la grande motivation du professeur d'allemand qui s'investit également par ses interventions en CM2 pour que les élèves prennent conscience de l'importance de la langue dès l'école élémentaire.

**Le Conseil Municipal, après délibération :**

- **demande au rectorat de l'Académie de Grenoble de modifier sa position et de maintenir la classe bi-langue Anglais-Allemand au collège Théodore Monod, collège de secteur des communes de Sciez-sur-Léman, Anthy-sur-Léman et Margencel.**

## **2. DESENCLAVEMENT DU CHABLAIS**

M. le Maire indique à l'assemblée que la DREAL vient de lancer une procédure de concertation visant à satisfaire aux obligations issues des articles L 103-2 du Code de l'Urbanisme et L 121-9 du Code de l'Environnement concernant le projet de réalisation de la liaison de type autoroutier entre Machilly et Thonon-les-Bains. D'une longueur d'environ 17km, cette infrastructure s'inscrit dans un schéma multimodal de désenclavement du Chablais, ce volet portant création d'un maillon de l'axe routier devant relier l'A40 à Thonon-les-Bains.

La Commune de Margencel soutient ce projet qui conserve les caractéristiques principales de la route express à 2\*2 voies déjà déclarée d'utilité publique le 17 juillet 2006. Ce soutien fort du territoire est consécutif aux avantages et intérêts que son aménagement présente pour le territoire communautaire, principalement en matière de mobilité, de développement économique, de qualité de vie des habitants ou encore de pollution. En effet, l'objectif de cet axe est :

- d'améliorer la desserte du Chablais ainsi que la qualité de vie des usagers et des riverains des principaux axes de circulation actuels,
- En complémentarité avec le développement de transport collectif (RER Léman Express au sud et le BHNS sur la RD 1005 au nord), il permettra d'offrir un réseau adapté aux trafics élevés et un niveau de service confortable, à la fois sur la voie nouvelle et sur les routes départementales,
- Sa mise en service aura pour conséquence l'apaisement des traversées de village comme celles de Bons- en-Chablais, Brenthonne, Lully... : il s'agira de réaménager la RD 903 avec des caractéristiques plus urbaines dans les traversées de ces centre-bourgs, et en conséquence

celles de la RD 1005 avec les traversées de Sciez-sur-Léman, Massongy et Douvaine ainsi que la RD 1206 pour Douvaine et Loisin.

- Il encouragera la diminution de la congestion journalière sur les axes principaux routiers que sont la RD 903, la RD 1206 et la RD 1005, principalement aux heures de pointe et diminuera ainsi le taux d'accidentologie sur ces départementales,
- Il déchargera ainsi les routes départementales des trafics de transit et d'échange et en particulier, par un report du trafic poids lourds sur cet axe adapté,
- Il permettra le délestage de nombreux véhicules individuels afin que la RD 1005 puisse privilégier un transport en commun performant de type BHNS. En effet, cette offre de transport en commun est actuellement pénalisée par la congestion du réseau routier,

Vu le soutien du projet en date du 19 décembre 2013 relative à la motion de la CCBC pour la réalisation de la 2\*2 voies de désenclavement routier du Chablais entre Machilly et Thonon-les-Bains, suite aux conclusions du rapport de la commission Mobilité 21,

Vu les intérêts bénéfiques précités de la réalisation de cette infrastructure pour notre territoire

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide avec 18 voix pour et 2 voix contre (M. Franck Bouchet – Mme Marie-Pénélope Guillet) :**

- décide de soutenir le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains,
- demande de veiller à ce que le projet s'inscrive dans son environnement avec les précautions d'usages tant techniques que juridiques notamment pour la protection des captages d'eau potable comme demandé par la commune d'Anthy sur Léman par délibération n°056/2015 en date du 24 juin 2015 relative à la demande de débat public,
- demande de veiller à la mise en place de protections sonores adaptées pour protéger les hameaux qui jouxteront cet équipement (notamment « chez Jacquier » ou encore « Brécorens »),
- demande l'étude et la réalisation du dernier tronçon entre les « chasseurs » et l'autoroute A40 afin d'avoir un tracé continu entre les autoroutes,
- demande à la DREAL de verser cette motion au registre de la concertation organisée du 18 janvier au 18 mars 2016.

### **3. DEGRADATION DE L'OFFRE TGV LYRIA**

La réorganisation de l'offre de TGV Lyria, mise en œuvre par la SNCF et les CFF dès le mois de décembre 2015, s'est traduite par la suppression des liaisons Genève-Montpellier, la suppression de l'un des deux allers-retours Genève-Marseille, la suppression de la liaison Genève-Marne-la Vallée-Lille, la suppression d'un arrêt TGV Paris-Genève à 11h48 en gare de Bellegarde-sur-Valsérine.

Cette évolution est particulièrement préoccupante : ces diminutions de services conduisent à penser que la vocation de plate-forme ferroviaire internationale de Genève pourrait être mise en cause. La vocation de la gare TGV de Bellegarde-sur-Valsérine est également interrogée. Il convient de rappeler que certaines collectivités territoriales avaient lié leur financement de cette nouvelle gare, inaugurée en 2010, au regard de sa vocation internationale, de son rôle primordial en matière de liaisons à grande vitesse et de son rôle dans le futur RER franco-valdo-genevois, le Léman Express.

La dégradation de l'offre en gare de Bellegarde-sur-Valsérine, sur la ligne Paris-Genève, motivée par la société Lyria, par la réduction du temps de parcours afin de renforcer l'attractivité de la ligne pour les voyages d'affaires paraît particulièrement contre-productive au regard du faible gain de temps attendu. Elle se révèle préjudiciable aux entreprises et usagers du Pays de Gex et du Pays Bellegardien, mais aussi du Genevois haut-savoyard, du Chablais, de la Vallée de l'Arve et même d'une partie du Canton de Genève ou de l'agglomération annécienne pour qui la gare de Bellegarde constitue une gare TGV de référence.

Le Genevois français compte aujourd'hui près de 400 000 habitants, situés sur deux départements, l'Ain et la Haute-Savoie. Il constitue le territoire français de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève, et connaît un rythme de croissance démographique et urbaine parmi les plus dynamiques de France : le développement ferroviaire y joue un rôle majeur, notamment avec l'ouverture prochaine du Léman Express.

A l'heure d'engager notre pays dans la transition énergétique, les collectivités territoriales ont déjà réalisé d'importants investissements et sont engagées dans de nouvelles programmations pour le développement du ferroviaire. Il est donc primordial que la société Lyria puisse reconsidérer rapidement la réorganisation de son offre TGV sur le Genevois français et le Grand Genève.

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide :**

- **de prendre position contre la réorganisation de l'offre TGV Lyria engagée dès le mois de décembre 2015 ;**
- **d'appuyer les efforts entrepris dans le cadre de l'ARC et du GLCT Grand Genève pour engager une négociation avec la SNCF et les CFF et l'ensemble des partenaires français et suisses concernés.**

#### **4. VIDEO-PROTECTION**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un travail a été réalisé par la Communauté de Communes du Bas Chablais avec la gendarmerie pour savoir si un système de vidéo surveillance serait pertinent pour la lutte contre les cambriolages.

La gendarmerie s'est engagée à réaliser un audit auprès des Communes. A la suite de cet audit un groupement de commande pourrait être proposé par la CCBC.

**Le Conseil Municipal décide de se positionner favorablement sur ce dossier.**

#### **VIII. POINT SENTIER « BOUCLE DES 2 MOULINS »**

Mme Marie-Pénélope Guillet fait un rappel au Conseil Municipal sur le tracé du sentier de la « Boucle des 2 Moulins », long de 12 kms, proposé par le SIAC. Le but étant de matérialiser le sentier. Certains changements au niveau du tracé sont envisagés.

Si ce sentier s'inscrit dans le cadre du PDIPR, une subvention pourrait être allouée pour la fourniture de panneaux indicateurs.

**Le Conseil Municipal décide :**

- **de poursuivre la démarche entreprise.**

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

### **SALLE DES FETES**

M. Bertrand Jacquet explique au Conseil Municipal que le ponçage et vitrification du parquet de la Salle des Fêtes devient nécessaire. Plusieurs devis ont été demandés :

MB Parquet 9 000 € TTC, Menuiserie Raymond Desuzinge & fils 18 000 € TTC, Chablais sols et Murs 11760 € TTC. Pour réaliser ce travail, la société a besoin de 10 jours. La salle ne sera donc pas disponible à la location pendant ce laps de temps. Le mois d'août serait le plus propice.

Par ailleurs des devis ont également été demandés pour le nettoyage de la salle des Fêtes.

SMS Nettoyage propose 299.25 € TTC par intervention. INS Nettoyage propose 576 € TTC par intervention et NHM Plus propose 388.80 € TTC par intervention. Pour l'entretien bi-annuel, SMS nettoyage propose 606 € TTC et NHM Plus propose 825.60 €.

### **LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

M. le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de demande de location de la salle des Fêtes du Mouvement National Républicain, pour le jeudi 7 avril 2016 à 18h30.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable et décide de ne pas donner suite à cette demande.**

### **PANNEAUX ESPACE LEMAN**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la parution d'un article du Messenger stipulant que les communes d'Anthy-sur-Léman et de Margencel s'associaient avec la ville de Thonon pour l'installation des panneaux Espaces Léman. Or Margencel n'a jamais validé cette proposition.

### **EXTENSION DU RESTAURANT DU GROUPE SCOLAIRE**

M. Bernard Massoulier informe le Conseil Municipal que l'estimation des travaux était de l'ordre de 210 000 €. Après ouverture des plis, il s'avère que ce montant serait revu à la baisse et évalué à environ 140 000 € pour les 10 lots. L'attribution des lots aura lieu le Vendredi 4 mars 2016 à 9h30.

### **PORT DU REDON – DEBARCADERE**

M. Bernard Massoulier explique au Conseil Municipal que cette année étant une année bissextile, le niveau du lac sera au plus bas. Aussi, la peinture des éléments métalliques du débarcadère devrait être réalisée courant mars.

M. Bernard Massoulier informe le Conseil Municipal du projet de curage du Port du Redon. Dans un premier temps une analyse des matériaux doit être effectuée. Cette opération est obligatoire dans la réglementation. S'en suivra le curage du port, si possible cette année.

### **BASSIN DE REVACHAUX**

M. Bernard Massoulier informe le Conseil Municipal que la toiture du bassin de Revachaux est actuellement enlevée. Un nouveau bassin va être posé prochainement et s'en suivra la nouvelle toiture.



## **MOULIN PINGET**

M. Bernard Massoulier informe que la réfection de la toiture de la scierie du Moulin Pinget avance bien mais les travaux ne sont pas encore terminés.

## **TRAVAUX DE LA VOIE COMMUNALE N°3 – RONSUAZ – REVACHAUX - BISSELINGES**

M. Bernard Massoulier informe le Conseil Municipal que les réseaux principaux seront terminés la semaine prochaine. La fin des travaux est toujours prévue pour le mois de juin 2016.

M. le Maire rappelle que les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu le jeudi 24 mars 2016 et le mercredi 27 avril 2016, à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,

Jean-Pierre RAMBICUR

